

RAPPORT FINANCIER 2014

Lettre du Trésorier	58
Tableau comparatif des emplois et ressources 2013-2014	59
Emplois et ressources 2014	59
Évolutions 2012-2014	59
Bilan 2014	60
Compte de résultat 2014	61
Annexe aux comptes annuels 2014	62
Rapports du commissaire aux comptes	86

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2014

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE	62		
2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	62		
2.1. Cadre légal de référence	62		
2.2. Principes comptables généraux	62		
2.3. Principes d'établissement des comptes annuels	62		
2.4. Changement de méthodes comptables	62		
2.5. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan - Actif	62		
2.5.1. Immobilisations incorporelles	62		
2.5.2. Immobilisations corporelles	63		
2.5.3. Immobilisations financières	64		
2.5.4. Créances	64		
2.5.5. Valeurs mobilières de placement	65		
2.5.6. Disponibilités	65		
2.5.7. Charges constatées d'avance	66		
2.6. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan - Passif	66		
2.6.1. Fonds propres de la Fondation ARC	66		
2.6.2. Fonds assortis d'une obligation	66		
2.6.3. Fonds propres des fondations abritées	66		
2.6.4. Provisions pour risques et charges	67		
2.6.5. Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC	67		
2.6.6. Fonds dédiés aux fondations abritées	68		
2.6.7. Dettes diverses	68		
2.6.8. Dettes à l'égard de la recherche	69		
2.6.9. Portefeuille legs en cours de réalisation	69		
2.7. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Charges	69		
2.7.1. Honoraires du commissaire aux comptes	69		
2.7.2. Dotations aux amortissements et aux provisions	69		
2.7.3. Recherche	69		
2.7.4. Charges financières	69		
2.7.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées	70		
2.8. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Produits	70		
2.8.1. Loyers / Loyers affectés	70		
2.8.2. Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	70		
2.8.3. Dons et mécénat	70		
2.8.4. Legs et donations	70		
2.8.5. Ressources affectées aux fondations de flux sous égide	71		
2.8.6. Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat	72		
2.8.7. Reprises de financements	72		
2.8.8. Produits financiers	72		
2.8.9. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	72		
3. AUTRES INFORMATIONS	72		
3.1. Évolution de l'effectif salarié	72		
3.2. Ventilation de l'effectif salarié	73		
3.3. Rémunération des salariés	73		
3.4. Rémunération des dirigeants bénévoles	73		
3.5. Sectorisation des activités de la Fondation	73		
4. ENGAGEMENTS HORS BILAN	73		
4.1. Engagements hors bilan reçus	73		
4.1.1. Legs nets acceptés par le Conseil d'administration autorisés par l'organisme de tutelle	73		
4.1.2. Fondations de flux sous égide	74		
4.2. Engagements hors bilan donnés	74		
4.2.1. Droit individuel à la formation (DIF)	74		
4.2.2. Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche	74		

5. SITUATION DE L'ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE	76		
6. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ (CER)	77		
6.1. Définitions	78		
6.1.1. Les missions sociales	78		
6.1.2. L'appel à la générosité publique	78		
6.2. Principes, règles et méthodes d'établissement du CER	78		
6.2.1. Cadre légal de référence	79		
6.2.2. Principes généraux d'établissement du CER	79		
6.2.3. Méthode de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER	79		
6.3. Notes sur les ressources	80		
6.3.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice	80		
6.3.2. Ressources collectées auprès du public	80		
6.3.2.1. Dons, legs et autres libéralités collectés	80		
6.3.2.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	80		
6.3.3. Autres fonds privés	81		
6.3.4. Autres produits	81		
6.3.5. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	81		
6.3.6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	81		
6.3.7. Insuffisance de ressources de l'exercice	81		
6.3.8. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice	81		
6.4. Notes sur les emplois	81		
6.4.1. Missions sociales	81		
6.4.2. Financement des projets de recherche	82		
6.4.2.1. Charges de personnel liées au financement de la recherche	82		
6.4.2.2. Frais de gestion des instances scientifiques	82		
6.4.2.3. Information scientifique et médicale	83		
		6.4.2.4. Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	83
		6.4.2.5. Charges de l'immeuble légué Griffuel	83
		6.4.2.6. Charges de structure et de fonctionnement	83
		6.4.3. Frais de recherche de fonds	83
		6.4.3.1. Frais d'appel et de gestion des dons	83
		6.4.3.2. Frais d'appel et de gestion des legs	83
		6.4.4. Frais de fonctionnement	84
		6.4.4.1. Frais d'information et de communication	84
		6.4.4.2. Frais de fonctionnement général	84
		6.4.5. Dotations aux provisions	84
		6.4.6. Engagements à réaliser sur ressources affectées	84
		6.4.7. Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public	84
		6.4.8. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	84
		6.5. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur la période	85
		7. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	85

Chers amis,

Dans un contexte économique difficile, la Fondation ARC a réussi en 2014 à mettre en œuvre de nouveaux projets et à consolider ses ressources, tout en respectant une grande rigueur budgétaire.

Parce que la recherche en cancérologie vit une période extraordinaire, nous avons œuvré pour mettre en place les programmes les plus innovants, en attachant une attention particulière aux projets de recherche appliquée et clinique qui bénéficient dès aujourd'hui aux patients. Concilier l'accès aux innovations actuelles pour les malades et mettre en œuvre les idées qui, demain, permettront de nouvelles victoires, telle est la voie qui guide nos choix scientifiques, avec l'exigence et la rigueur de sélection qui nous caractérisent. Cette rigueur se traduit aussi dans le taux d'emplois de nos ressources en missions sociales qui s'élève en 2014 à 76 % ; ce taux reste excellent au regard de notre fonctionnement et de la cause que nous soutenons.

Dans un contexte incertain, nous avons fait le choix de limiter les dépenses liées à la recherche de fonds ainsi que les frais de fonctionnement. C'est grâce à cette exigence que les comptes de l'exercice 2014 présentent un résultat quasiment à l'équilibre avec un déficit de 0,6 million d'euros, puisque nous avons par ailleurs collecté 36,3 millions d'euros.

Je me réjouis de constater que la Fondation ARC réunit des partenaires de plus en plus nombreux, entreprises et mécènes, et de voir les initiatives de mobilisation dans toute la France se multiplier. Que chacun soit ici remercié ; sans l'engagement bénévole, certaines de nos actions ne pourraient exister et sans la fidélité de nos donateurs, les nouveaux programmes de recherche ne verraient pas le jour. Cet engagement citoyen au bénéfice de l'intérêt général est essentiel, et encore plus crucial dans les temps difficiles.

Le contexte de l'exercice 2015 reste incertain mais la recherche avance toujours plus vite et nous nous devons de répondre à cet enjeu majeur de santé publique. Aussi, vous pouvez compter sur notre rigueur et notre mobilisation renouvelée pour développer notre Fondation, qui met en œuvre des projets uniques en France au bénéfice des patients.

Bien sincèrement.

André Rouvillois,
Trésorier de la Fondation ARC

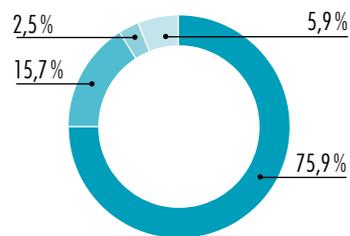


EMPLOIS (en euros)	31/12/2014		31/12/2013	
MISSIONS SOCIALES	27 890 793	75,9%	29 902 556	77,7%
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 783 619	15,7%	5 797 738	15,1%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES CHARGES	3 055 781	8,4%	2 762 859	7,2%
- Frais d'information et de communication	918 855	2,5%	612 394	1,6%
- Frais de fonctionnement général	2 136 926	5,9%	2 150 465	5,6%
TOTAL DES EMPLOIS	36 730 193	100,0%	38 463 154	100,0%
DOTATIONS AUX PROVISIONS	151 822		335 227	
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	1 176 272		1 194 428	
EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0		0	
TOTAL GÉNÉRAL	38 058 287		39 992 809	

RESSOURCES (en euros)	31/12/2014		31/12/2013	
RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	36 331 850	99,6%	36 864 373	99,9%
1-1 Dons et legs collectés	32 180 923	88,2%	32 070 527	86,9%
- Produits des dons	12 697 200	34,8%	12 838 161	34,8%
- Produits des legs	19 483 723	53,4%	19 232 366	52,1%
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	4 150 927	11,4%	4 793 847	13,0%
AUTRES FONDS PRIVÉS	71 050	0,2%	15 197	0,0%
SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	0,0%	0	0,0%
AUTRES PRODUITS	63 958	0,2%	31 183	0,1%
TOTAL DES RESSOURCES	36 466 858	100,0%	36 910 753	100,0%
REPRISES SUR PROVISIONS	82 699		185 486	
REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	901 119		1 024 346	
INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	607 611		1 872 224	
TOTAL GÉNÉRAL	38 058 287		39 992 809	

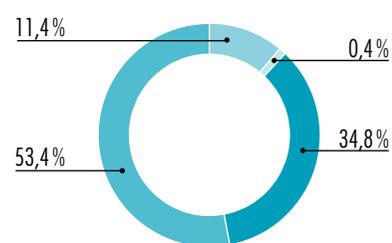
Les frais de recherche de fonds représentent 15,9 % des ressources collectées auprès du public (5 783 619/36 331 850).

LES EMPLOIS DE 2014 (36,74 M€)



- 27,89 M€ Missions sociales
- 5,78 M€ Frais de recherche de fonds
- 0,92 M€ Frais d'information et de communication
- 2,14 M€ Frais de fonctionnement général

LES RESSOURCES DE 2014 (36,47 M€)



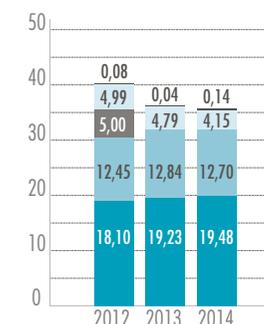
- 12,70 M€ Dons
- 19,48 M€ Legs
- 4,15 M€ Autres produits liés à la générosité du public
- 0,14 M€ Autres produits et autres fonds privés

ÉVOLUTION DES EMPLOIS 2012-2014 EN MILLIONS D'EUROS



- Missions sociales
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement et autres charges

ÉVOLUTION DES RESSOURCES 2012-2014 EN MILLIONS D'EUROS



- Legs
- Dons
- Dons exceptionnels
- Autres produits liés à la générosité du public
- Autres produits et autres fonds privés

ACTIF (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2014			31/12/2013
		Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	2.5.1				
Logiciels		1 580 900	909 005	671 895	747 453
Immobilisations incorporelles en cours		39 012	0	39 012	24 245
Sous-total immobilisations incorporelles		1 619 913	909 005	710 908	771 699
Immobilisations corporelles	2.5.2				
Terrain légué		524 425	0	524 425	524 425
Terrain		27 441	0	27 441	27 441
Immeuble légué		695 168	0	695 168	695 168
Constructions		662 644	325 217	337 427	352 914
Construction sur sol d'autrui		9 241	9 241	0	0
Agencements, installations		1 351 165	1 085 434	265 730	300 589
Agencements, installations sur sol d'autrui		3 833	3 833	0	0
Matériel de transport		10 163	4 577	5 586	6 857
Matériel de bureau et informatique		490 106	431 061	59 045	70 328
Mobilier		142 058	133 458	8 600	11 185
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0	0	0
Sous-total immobilisations corporelles		3 916 243	1 992 821	1 923 422	1 988 905
Immobilisations financières	2.5.3				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille		4 940 975	52 212	4 888 764	0
Dépôts et cautionnements		5 535	0	5 535	5 523
Sous-total immobilisations financières		4 946 510	52 212	4 894 299	5 523
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		10 482 666	2 954 038	7 528 628	2 766 126
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes		19 668	0	19 668	21 653
Sous-total stocks et en-cours		19 668	0	19 668	21 653
Créances	2.5.4				
Créances clients et comptes rattachés		46 351	0	46 351	6 709
Autres créances		3 848 685	236 935	3 611 750	2 065 622
Sous-total créances		3 895 036	236 935	3 658 101	2 072 331
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	2.5.5	56 633 294	187 833	56 445 462	55 984 176
Disponibilités ⁽¹⁾	2.5.6	44 600 171	0	44 600 171	54 990 672
Charges constatées d'avance	2.5.7	262 796	0	262 796	145 135
TOTAL ACTIF CIRCULANT		105 410 965	424 768	104 986 197	113 213 967
TOTAL GÉNÉRAL		115 893 631	3 378 806	112 514 825	115 980 093

PASSIF (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2014		31/12/2013	
FONDS PROPRES ET RÉSERVES					
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables		20 000 000		20 000 000	
Réserve pour projets de développement		7 029 000		0	
Réserve pour régulation		40 000 000		60 000 000	
Report à nouveau		5 865 308		-5 233 468	
Excédent (+) ou déficit (-) de l'exercice		-607 611		-1 872 224	
Fonds propres de la Fondation ARC	2.6.1	72 286 697		72 894 308	
Fonds assortis d'une obligation	2.6.2	1 219 592		1 219 592	
Fonds propres des fondations abritées	2.6.3	805 096		698 331	
TOTAL FONDS PROPRES ET RÉSERVES		74 311 385		74 812 231	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.6.4				
Provisions pour risques		529 344		526 238	
Provisions pour charges		297 560		256 488	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		826 904		782 726	
FONDS DÉDIÉS					
Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC	2.6.5	3 945 423		3 760 936	
Fonds dédiés aux fondations abritées	2.6.6	90 666		0	
TOTAL FONDS DÉDIÉS		4 036 089		3 760 936	
DETTES⁽¹⁾					
Dettes auprès des établissements de crédit		0		0	
Dettes diverses	2.6.7				
Dettes financières diverses		33 098		34 916	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 608 727		1 629 878	
Dettes fiscales et sociales		633 718		586 770	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		13 156	
Autres dettes		50 000		372 605	
Sous-total dettes diverses		2 325 543		2 637 325	
Dettes à l'égard de la recherche	2.6.8				
Aides individuelles à verser		9 161 282		11 266 548	
Subventions à verser		19 582 465		19 382 341	
Sous-total dettes à l'égard de la recherche		28 743 747		30 648 889	
Portefeuille legs en cours de réalisation	2.6.9	2 271 157		3 337 987	
Produits constatés d'avance		0		0	
TOTAL DETTES		33 340 447		36 624 200	
TOTAL GÉNÉRAL		112 514 825		115 980 093	

⁽¹⁾ Dont à plus d'un an (brut) : 49 285 692 €

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets acceptés par le Conseil d'administration en cours d'autorisation par l'organisme de tutelle : 3 025 032 € } 4.1.1
 Legs nets acceptés par le Conseil d'administration autorisés par l'organisme de tutelle : 22 345 149 € } 4.1.2
 Fondation de flux sous égide : 100 000 €

⁽¹⁾ Dont à plus d'un an : 8 159 816 €

ENGAGEMENTS DONNÉS

Financements pour la recherche : 16 754 688 € 4.2.2

CHARGES (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2014	31/12/2013
Achats		327 372	312 101
Services extérieurs		2 093 272	1 955 442
Autres services extérieurs		4 871 706	4 587 936
Impôts et taxes		445 584	398 995
Salaires et traitements		2 582 641	2 427 033
Charges sociales		1 111 872	1 013 053
Dotations aux amortissements et provisions	2.7.2	328 564	558 266
Autres charges		89 651	109 510
Sous-total hors recherche		11 850 661	11 362 335
Colloques scientifiques		30 000	30 000
Prix attribués à des chercheurs		346 700	212 400
Subventions attribuées pour la recherche		17 143 737	18 134 019
Aides individuelles attribuées pour la recherche		7 423 283	9 004 102
Sous-total recherche	2.7.3	24 943 720	27 380 521
TOTAL Charges d'exploitation		36 794 381	38 742 856
Charges financières		20 367	49 863
Dotations aux amortissements et provisions		67 267	5 662
TOTAL Charges financières	2.7.4	87 635	55 525
Charges exceptionnelles		0	0
TOTAL Charges exceptionnelles		0	0
Engagements à réaliser sur dons affectés		198 677	213 614
Engagements à réaliser sur ressources Griffuel		497 837	499 835
Engagements à réaliser sur legs affectés		389 093	480 979
Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées		90 666	0
TOTAL Engagements à réaliser sur ressources affectées	2.7.5	1 176 272	1 194 428
Excédent de l'exercice		0	0
TOTAL GÉNÉRAL		38 058 287	39 992 809
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		0	0
Mise à disposition gratuite de biens et services		43 420	0
Personnel bénévole	7	27 065	34 411
TOTAL		70 485	34 411

PRODUITS (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2014	31/12/2013
Ventes		1 023	0
Loyers	2.8.1	96 657	169 697
Reprises sur provisions, dépréciations, transferts de charges	2.8.2	62 900	38 653
Parrainage		71 050	15 197
Autres produits		41 523	24 988
Sous-total hors libéralités		273 152	248 535
Dons manuels		12 697 200	12 838 161
Mécénat		5 689	12 040
Sous-total dons et mécénat	2.8.3	12 702 889	12 850 201
Legs		12 256 428	11 077 056
Assurances-vie		7 227 295	8 155 310
Loyers affectés légués		621 529	641 023
Sous-total legs et donations	2.8.4	20 105 252	19 873 389
Ressources affectées aux fondations de flux sous égide	2.8.5	50 000	0
Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat	2.8.6	200 000	277 267
Reprises subventions des exercices antérieurs		344 964	272 086
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs		795 425	1 084 243
Sous-total reprises de financements	2.8.7	1 140 389	1 356 329
TOTAL Produits d'exploitation		34 471 682	34 605 720
Autres intérêts et produits assimilés		1 944 442	2 313 362
Autres intérêts affectés		5 194	5 598
Reprises sur provisions produits financiers		52 175	150 834
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		73 869	18 531
TOTAL Produits financiers	2.8.8	2 075 681	2 488 325
Produits exceptionnels		2 194	2 194
TOTAL Produits exceptionnels		2 194	2 194
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		901 119	962 730
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées		0	61 616
TOTAL Report des ressources	2.8.9	901 119	1 024 346
Perte de l'exercice		607 611	1 872 224
TOTAL GÉNÉRAL		38 058 287	39 992 809
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	7	27 065	34 411
Prestations en nature		43 420	0
Dons en nature		0	0
TOTAL		70 485	34 411

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Les faits marquants ont été repris dans la lettre du trésorier.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 sont établis conformément à la loi du 23 juillet 1987, art. 5. II par renvoi de l'article 18, ainsi qu'au règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées.

2.2. Principes comptables généraux

Les comptes sont établis dans le respect des principes de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, de prudence, de permanence des méthodes et ont pour objet de fournir une image fidèle.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Conformément aux règles prévues par l'administration fiscale et afin d'éviter que la Fondation ARC ne soit soumise aux impôts commerciaux sur l'ensemble de ses activités, les activités taxables sont identifiées et comptabilisées distinctement mais font partie intégrante des comptes de la Fondation. L'activité non lucrative de la Fondation est prépondérante.

2.3. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes sont établis en euros. Ils couvrent la période d'activité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

La Fondation ARC, fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés aux fondations abritées qui constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation ARC retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles des fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Toutefois, un dispositif de comptabilité auxiliaire permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources. Une information globale sur la gestion et les actions des fondations abritées est donnée dans la présente annexe.

La Fondation ARC abrite deux fondations : la Fondation Turbeau et la Fondation Sourire à la vie.

2.4. Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.5. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan - Actif

2.5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément estimée entre 2 et 10 ans.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En euros	Valeur brute au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2014
Logiciels	1 515 320	65 581	0	1 580 901
Immobilisations incorporelles en cours	24 245	16 848	2 081	39 012
TOTAL	1 539 565	82 429	2 081	1 619 913

Les logiciels acquis concernent des développements spécifiques de nouveaux logiciels ou des améliorations de solutions existantes. Les immobilisations en cours réalisées lors de l'année sont comptabilisées sous la rubrique « Logiciels ».

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

En euros	Cumul au 01/01/2014	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2014
Logiciels	767 866	141 139	0	909 005
TOTAL	767 866	141 139	0	909 005

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

2.5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

TERRAINS	non amortis
IMMEUBLE LÉGUÉ	non amorti*
CONSTRUCTIONS	30 à 60 ans
AGENCEMENTS - INSTALLATIONS	
Second œuvre	30 ans
Stores	25 ans
Ascenseur, chauffage, climatisation, équipement, ravalement	20 ans
Aménagement	15 ans
Autre	10 à 25 ans
CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	25 ans
AGENCEMENTS - INSTALLATIONS SUR SOL D'AUTRUI	
Second œuvre	25 ans
MATÉRIEL DE TRANSPORT	8 ans
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	
Ordinateurs	3 à 5 ans
Imprimantes	2 à 14 ans
Standard et matériel téléphonique	12 et 15 ans
Autre matériel informatique	4 à 12 ans
Autre matériel de bureau	7 à 20 ans
MOBILIER	10 à 25 ans

* Il s'agit d'un immeuble issu d'un legs assorti des obligations suivantes : conservation du bien pendant une durée minimale de 99 ans ; entretien des bâtiments et attribution du prix Léopold Griffuel. La valeur résiduelle estimée du bien au moment de l'inscription du legs en comptabilité étant supérieure à la valeur inscrite initialement dans les comptes, il n'a pas fait l'objet d'amortissement. Tous les travaux sont couverts par les produits annuels issus de l'exploitation de ce legs. Par ailleurs, la valeur actuelle du bien est estimée à 18 120 000 € au 31 décembre 2014. En cas de dépréciation, la valeur du legs serait diminuée d'autant.

VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En euros	Valeur brute au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2014
Terrain légué	524 425	0	0	524 425
Terrain	27 441	0	0	27 441
Immeuble légué	695 168	0	0	695 168
Constructions	662 644	0	0	662 644
Construction sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Agencements, installations	1 342 285	8 880	0	1 351 165
Agencements, installations sur sol d'autrui	3 833	0	0	3 833
Matériel de transport	10 163	0	0	10 163
Matériel de bureau et informatique	473 529	28 507	11 930	490 106
Mobilier	142 058	0	0	142 058
TOTAL	3 890 786	37 387	11 930	3 916 243

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

En euros	Cumul au 01/01/2014	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2014
Constructions	309 730	15 487	0	325 217
Construction sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Agencements, installations	1 041 696	43 738	0	1 085 434
Agencements, installations sur sol d'autrui	3 833	0	0	3 833
Matériel de transport	3 306	1 270	0	4 577
Matériel de bureau et informatique	403 201	39 790	11 930	431 061
Mobilier	130 873	2 585	0	133 458
TOTAL	1 901 881	102 870	11 930	1 992 821

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

2.5.3. Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En euros	Valeur brute au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2014
Dépôts et cautionnements versés	5 507	1 000	1 000	5 507
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements versés	16	28	16	28
OPCVM Actions	0	4 940 975	0	4 940 975
TOTAL	5 523	4 942 003	1 016	4 946 510

Les immobilisations financières sont comptabilisées au prix de souscription. Les frais de souscription sont passés en charges.

Les OPCVM Actions font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Le cumul de ces plus-values s'élève à 91 727 € au 31 décembre 2014.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En euros	Cumul au 01/01/2014	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2014
OPCVM Actions	0	52 212	0	52 212
TOTAL	0	52 212	0	52 212

2.5.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES

En euros	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Provisions	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	584	0	584	7 723
Personnel et comptes rattachés	5 000	0	5 000	10 139
Clients - ventes de biens ou services	46 351	0	46 351	6 709
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 912	0	21 912	33 242
Débiteurs divers ⁽¹⁾	1 114 891	0	1 114 891	669 381
Produits à recevoir ^{(2) (3)}	2 110 989	236 935	1 874 054	882 699
Dépenses sur les legs ⁽⁴⁾	595 308	0	595 308	462 438
TOTAL	3 895 036	236 935	3 658 101	2 072 331

Ces créances sont à échéance à moins d'un an.

(1) Il s'agit principalement de sommes dues par les organismes gestionnaires des subventions et aides individuelles versées. Ces montants sont constatés suite à la réception des comptes rendus financiers et correspondent à la part non utilisée des financements versés.

(2) Il s'agit principalement de recettes legs à percevoir au-delà du 31 décembre 2014.

(3) La provision couvre des risques de non recouvrement sur des loyers de la location de l'immeuble légué Griffuel ainsi que sur des ventes de biens issus de legs.

(4) Ces dépenses sont générées par des legs pour lesquels encore aucun encaissement n'a été perçu ou bien les premiers versements ont été insuffisants pour couvrir l'intégralité des dépenses engagées.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

En euros	Cumul au 01/01/2014	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2014
Risque de non recouvrement sur loyers Griffuel	70 913	10 461	0	81 374
Risque de non recouvrement sur legs	156 169	0	608	155 561
TOTAL	227 082	10 461	608	236 935

2.5.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont gérées par de grandes banques et institutions financières. Ces valeurs sont de type monétaire.

Elles sont composées de :

- SICAV et Fonds Communs de Placement valorisés selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». La Fondation a souscrit à un Fonds d'Investissement Socialement Responsable qui tient compte de facteurs extra-financiers qui reposent sur quatre piliers : environnement, social, droits de l'homme et gouvernance ;
- contrats de capitalisation dont les intérêts courus et acquis au 31 décembre de chaque année sont capitalisés. Ces contrats assurent une garantie en capital. Ils sont investis sur des fonds monétaires disponibles ;
- bons à moyen terme négociables.

Le portefeuille de valeurs mobilières issues d'anciens legs (actions, obligations et VMP) n'ayant pas encore fait l'objet de réalisation est géré par un établissement financier avec la mission d'optimiser la vente de ces titres en fonction de la situation des marchés.

ÉTAT DES VMP

En euros	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Provisions	Net	Net
OPCVM	5 063 713	0	5 063 713	7 333 699
Fonds communs de placement	24 145	4 197	19 948	22 320
Contrats de capitalisation	44 261 547	0	44 261 547	40 502 695
Titres de créances négociables	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000
Intérêts courus	12 732	0	12 732	10 602
Sous-total	54 362 138	4 197	54 357 941	52 869 316
Portefeuille issu des legs				
Actions et OPCVM d'actions	1 650 515	178 144	1 472 371	1 478 131
OPCVM monétaires	617 693	5 492	612 201	681 596
Obligations et OPCVM d'obligations	2 949	0	2 949	955 132
Sous-total portefeuille issu des legs	2 271 157	183 636	2 087 521	3 114 859
TOTAL	56 633 294	187 833	56 445 462	55 984 176

Dont échéances à plus d'un an au 31 décembre 2014 : 44 285 692 €.

Les Fonds Communs de Placement, OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres d'OPCVM qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Le cumul de ces plus-values s'élève à 404 821 € au 31 décembre 2014, dont 156 856 € portent sur le portefeuille issu des legs.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES VMP

En euros	Cumul au 01/01/2014	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2014
Fonds communs de placement	1 824	2 372	0	4 197
Portefeuille issu des legs				
Actions et OPCVM d'actions	200 118	12 676	34 650	178 144
OPCVM monétaires	5 989	8	505	5 492
Obligations et OPCVM d'obligations	17 020	0	17 020	0
Sous-total portefeuille issu des legs	223 127	12 684	52 175	183 636
TOTAL	224 951	15 056	52 175	187 833

2.5.6. Disponibilités

Les disponibilités incluent des comptes sur livret et des dépôts à terme. Ces produits garantissent le capital et sont liquides.

ÉTAT DES DISPONIBILITÉS À LA CLÔTURE

En euros	31/12/2014	31/12/2013
Comptes courants bancaires	3 819 535	696 991
Valeurs à l'encaissement - Dons	530 421	994 197
Caisse	5 331	1 839
Comptes sur livret	32 039 605	45 122 500
Dépôts et comptes à terme	8 000 000	8 000 000
Intérêts courus	205 279	175 144
TOTAL	44 600 171	54 990 672

Dont échéances à plus d'un an : 5 000 000 €.

2.5.7. Charges constatées d'avance

En euros	31/12/2014	31/12/2013
Stock pour dépliants	1 334	0
Stock enveloppes pour mailings	72 692	14 195
Fournisseurs - charges constatées d'avance	188 770	130 939
TOTAL	262 796	145 135

2.6. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan - Passif

2.6.1. Fonds propres de la Fondation ARC

VARIATION DES FONDS PROPRES

En euros	Situation au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Situation au 31/12/2014
Dotation pérenne	20 000 000	0	0	20 000 000
Réserve pour régulation	60 000 000	0	20 000 000	40 000 000
Réserve pour projets de développement	0	8 300 000	1 271 000	7 029 000
Report à nouveau	-5 233 468	11 700 000	601 224	5 865 308
Résultat comptable de l'exercice	-1 872 224	1 872 224	607 611	-607 611
TOTAL	72 894 308	21 872 224	22 479 835	72 286 697

Pour mémoire, la dotation initiale de 20 millions d'euros à la Fondation ARC a été financée par des ressources issues de l'appel à la générosité du public, elle permet de pérenniser l'œuvre de la Fondation et donc ses missions sociales, elle n'est pas consommable. Le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 28 avril 2014 a autorisé le prélèvement de 20 millions d'euros sur la réserve pour régulation pour : doter le report à nouveau de 11,7 millions d'euros et ainsi combler le déficit de ce dernier ainsi que créer une réserve pour projets de développement de 8,3 millions d'euros.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation ARC finance certains projets susceptibles de générer des ressources par les résultats obtenus dans un avenir plus ou moins lointain. Pour identifier ces programmes et répondre aux exigences fiscales, elle a créé une activité susceptible de générer à terme des revenus imposables, dont elle impute les résultats sur la réserve pour projets de développement ;

ainsi la dépense 2013 de cette activité pour un montant de 1,3 million d'euros est imputée sur cette réserve. La dépense 2014 de 3,1 millions d'euros est incluse dans le déficit de l'exercice de 607 611 €.

La réserve pour régulation a pour objectif de couvrir 12 mois d'activité en moyenne, ce que le montant au 31 décembre 2014 permet.

2.6.2. Fonds assortis d'une obligation

Il s'agit de la contrepartie d'un bien immobilier, légué pour une valeur historique de 1 219 592 €, et assorti d'une condition de financement du prix Léopold Griffuel. Ce financement, approuvé par le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 9 juin 1969, est réalisé grâce aux revenus nets de la location dudit bien et ce conformément à la volonté du testateur.

2.6.3. Fonds propres des fondations abritées

Les dotations consommables des fondations abritées représentent des actifs destinés à être consommés selon un plan pluriannuel ou d'un budget prévisionnel annuel.

ÉTAT DES DOTATIONS CONSOMPTIBLES

En euros	Situation au 01/01/2014	Dotations complémentaires	Consommations ⁽¹⁾	Situation au 31/12/2014
Fondation Turbeau	698 331	306 765	200 000	805 096
TOTAL	698 331	306 765	200 000	805 096

(1) Budget prévisionnel de consommation à moins d'un an : 200 000 €.

2.6.4. Provisions pour risques et charges

VARIATION DES PROVISIONS

En euros	Cumul au 01/01/2014	Augmentations dotations	Reprises dotations provisions utilisées	Reprises dotations provisions non utilisées	Cumul au 31/12/2014
Autres provisions pour risques ⁽¹⁾	526 238	3 106	0	0	529 344
Provision pour pensions et obligations ⁽²⁾	256 488	70 988	0	29 916	297 560
TOTAL	782 726	74 094	0	29 916	826 904

(1) Elles recouvrent un risque pour versement de passif issu de legs pour 529 344 €.

(2) Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise révisé, signé le 15 juillet 2013. Ce régime concerne l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée.

Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées », méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2014 pour le calcul ont été les suivantes :

- départ volontaire à la retraite à partir de 63 ans ;
- taux d'actualisation : 0,96 % ;
- taux de progression des salaires : 2 % ;
- taux de charges sociales : 51 % ;
- taux de sortie des effectifs : 10 % ;
- table de mortalité : INSEE 2008-2010.

La provision complémentaire nette au 31 décembre 2014 est de 41 072 €.

2.6.5. Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC

Lorsque des legs et des dons sont affectés par les donateurs à des projets de recherche définis ou à des chercheurs précisément désignés, la partie des ressources non attribuée en fin de période est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrite en produit au compte de résultat.

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS AUX PROGRAMMES DE LA FONDATION ARC

En euros	Fonds dédiés à attribuer au 01/01/2014	Ressources dédiées de l'exercice non attribuées	Reprises des fonds dédiés attribués sur l'exercice	Fonds dédiés restant à attribuer au 31/12/2014
Legs affectés à la recherche	1 075 857	383 899	219 408	1 240 347
Dons affectés à la recherche	72 083	198 167	270 250	0
Mécénat affecté	28 245	510	28 755	0
Parrainage affecté	15	0	15	0
Fonds dédiés à des prix				
OBERLING ⁽¹⁾	209 443	4 021	0	213 464
JOEL ⁽²⁾	61 080	1 173	0	62 253
GRIFFUEL ⁽³⁾	2 138 229	497 836	361 790	2 274 275
STARCK ⁽²⁾	104 929	0	18 500	86 429
KERNER ⁽²⁾	55 383	0	2 400	52 983
DEGEN	2 005	0	0	2 005
Prix Cancer de l'entente cordiale ⁽⁴⁾	13 666	0	0	13 666
Sous-total fonds dédiés à des prix	2 584 736	503 030	382 690	2 705 076
TOTAL	3 760 936	1 085 606	901 119	3 945 423

(1) Ce prix est décerné à un chercheur qui s'est distingué par un travail original ayant trait à l'étude des mécanismes de la transformation maligne de la cellule (virus oncogènes, cancérogenèse chimique, immunogénétique, etc.).

(2) Les prix ARC Jeunes Chercheurs concernent, d'une part, deux prix scientifiques (prix Alexandre Joël, prix Hélène Starck), décernés à des jeunes chercheurs illustrant, sur un poster, leurs travaux de recherche financés par la Fondation ARC, et d'autre part, un prix de vulgarisation scientifique (prix Kerner).

(3) Ce prix d'une valeur de 150 000 € est attribué soit à un chercheur, soit à une équipe, soit à des chercheurs d'équipes différentes dont les travaux ont abouti à une découverte majeure dans le domaine du cancer. Ces chercheurs doivent être en activité. En 2014, deux prix ont été attribués.

Les sommes conservées en fonds dédiés servent à financer les prix mais également les dépenses relatives à l'entretien de l'immeuble.

(4) Ce prix doit aider de jeunes chercheurs, français et britanniques, à développer des collaborations dans le domaine du cancer entre la France et le Royaume-Uni.

2.6.6. Fonds dédiés aux fondations abritées

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs ou les testateurs à une fondation abritée qui n'a pu être utilisée conformément au plan budgétaire, est inscrite en charges dans des sous comptes de la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées » avec comme contrepartie au passif du bilan le poste « Fonds dédiés aux fondations abritées ». Si les ressources utilisées sont supérieures aux ressources affectées, la différence est inscrite en produit dans un sous compte de la rubrique « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées ».

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS AUX FONDATIONS ABRITÉES

En euros	Fonds à engager au 01/01/2014	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à engager au 31/12/2014
Fondation Turbeau	0	42 166	0	42 166
Fondation Sourire à la vie	0	48 500	0	48 500
TOTAL	0	90 666	0	90 666

2.6.7. Dettes diverses

ÉTAT DES DETTES DIVERSES

En euros	31/12/2014	31/12/2013
Dettes financières diverses	33 098	34 916
Dettes fournisseurs	1 178 033	1 223 656
Fournisseurs - factures non parvenues	430 694	406 222
TOTAL Fournisseurs et comptes rattachés	1 608 727	1 629 878
Personnel - autres charges à payer	821	34 106
Comité d'entreprise	449	0
Provision pour congés payés	252 371	242 299
Provision pour charges sur congés payés	133 031	124 150
Provision Compte Épargne Temps (CET)	1 813	0
Provision pour charges sur CET	868	0
Sous-total personnel	389 353	400 555
URSSAF	105 418	91 604
IRCANTEC	18 417	16 106
ANEP	414	0
Mutuelle	20 375	20 004
Prévoyance	17 781	0
Sous-total organismes sociaux	162 405	127 714
TVA Intracommunautaire	0	2
Sous-total TVA	0	2
Formation professionnelle	53 292	24 577
Aide à la construction	11 320	10 380
Taxe sur les salaires	6 889	13 308
FONGECIF	5 771	5 444
AGEFIPH	4 689	4 790
Sous-total taxes dues sur les rémunérations	81 961	58 499
TOTAL Dettes fiscales et sociales	633 718	586 770
Dettes sur immobilisations et dettes rattachées	0	13 156
Créditeurs divers	50 000	372 605
TOTAL	2 325 543	2 637 325

Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

2.6.8. Dettes à l'égard de la recherche

Ce poste regroupe l'ensemble des engagements nominatifs non encore versés, notamment ceux proposés par le Conseil scientifique, approuvés par le Conseil d'administration, pris à l'égard des chercheurs et des laboratoires au titre des projets en cours de réalisation (aides individuelles aux jeunes chercheurs, subventions scientifiques de recherche et création de nouveaux laboratoires).

Ces engagements sont essentiellement d'une durée comprise entre 1 et 3 années. A l'issue des dates limites d'utilisation, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation ARC.

NATURE DES DETTES À L'ÉGARD DE LA RECHERCHE

En euros	31/12/2014			31/12/2013
	Échéance - 1 an	Échéance + 1 an	Total	Total
Aides individuelles attribuées	6 600 317	2 549 891	9 150 208	11 266 548
Subventions attribuées	13 777 540	5 534 925	19 312 465	19 142 341
Sous-total Fondation ARC	20 377 857	8 084 816	28 462 673	30 408 889
Aides individuelles attribuées	11 074	0	11 074	0
Subventions attribuées	195 000	75 000	270 000	240 000
Sous-total fondations abritées	206 074	75 000	281 074	240 000
TOTAL	20 583 931	8 159 816	28 743 747	30 648 888

2.6.9. Portefeuille legs en cours de réalisation

Il s'agit de la contrepartie brute du portefeuille legs inscrit à l'actif du bilan.

Le détail figure dans le tableau d'état des VMP du paragraphe 2.5.5.

2.7. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Charges

2.7.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes annuels du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice. Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes sont de 66 720 € TTC pour l'exercice 2014.

2.7.2. Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations correspondent d'une part aux dotations aux amortissements des biens immobilisés dont 141 139 € d'immobilisations incorporelles (paragraphe 2.5.1) et 102 870 € d'immobilisations corporelles (paragraphe 2.5.2) et d'autre part, aux provisions

pour risques et charges (74 094 € - paragraphe 2.6.4) et au complément de provisions pour dépréciation des autres créances (10 461 € - paragraphe 2.5.4).

2.7.3. Recherche

Les subventions et aides individuelles attribuées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice sont rattachées aux charges de l'exercice. Les sommes ou échéances non encore versées aux bénéficiaires ou aux organismes gestionnaires, à la fin de chaque exercice, sont inscrites au passif du bilan sous la rubrique « Dettes à l'égard de la recherche ». Certaines conventions de financement sont assorties de conditions suspensives, les échéances de ces conventions sont comptabilisées au fur et à mesure de la levée de ces conditions. Au préalable, elles figurent dans les engagements hors bilan dès le vote du financement par le Conseil d'administration.

Pour plus de détails voir paragraphe 4.2.2.

ÉTAT DE LA RECHERCHE

En euros	Montant de l'exercice	Montant de l'exercice précédent	Variation 2014/2013	
Colloques scientifiques	30 000	30 000	0	0%
Prix	346 700	212 400	134 300	63%
Subventions	16 993 737	17 774 019	-780 282	-4%
Aides individuelles	7 392 954	9 004 102	-1 611 148	-18%
Sous-total Fondation ARC	24 763 391	27 020 521	-2 257 130	-8%
Subventions	150 000	360 000	-210 000	-58%
Aides individuelles	30 329	0	30 329	100%
Sous-total fondations abritées	180 329	360 000	-179 671	-50%
TOTAL	24 943 720	27 380 521	-2 436 801	-9%

Les subventions financées en 2014 pour un montant total de 17 143 737 € comprennent pour 3 104 946 € les subventions isolées, mais en lien avec les missions sociales, dans le secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables pour des raisons fiscales.

2.7.4. Charges financières

Elles correspondent pour 20 367 € à des moins-values réalisées sur la vente de titres de portefeuilles en provenance de legs.

Les dotations aux provisions correspondent aux moins-values latentes de 52 212 € pour les immobilisations financières (paragraphe 2.5.3) et 15 056 € pour les valeurs mobilières de placement (paragraphe 2.5.5).

2.7.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

2.8. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Produits

2.8.1. Loyers / Loyers affectés

Ces loyers proviennent de la gestion temporaire des immeubles légués.

2.8.2. Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Les reprises de provisions sont de 608 € pour les legs et de 29 916 € au titre des obligations pour indemnités de départ à la retraite (paragraphes 2.5.4 et 2.6.4).

Le compte transfert de charges correspond pour 16 175 € au remboursement par l'Union Européenne de coûts supportés par la Fondation sur un projet de recherche européen, pour 15 175 € à l'aide forfaitaire reçue pour la mise en place d'un contrat Avenir ainsi qu'à 1 026 € de remboursements de frais divers.

2.8.3. Dons et mécénat

Les dons constituent une des deux principales ressources de la Fondation, ce qui leur confère un caractère de produit d'exploitation et non exceptionnel.

Compte tenu de la forte concentration des versements au terme de l'exercice et des délais de traitement des courriers, les dons versés en chèques datés de 2014 et reçus jusqu'au 15 janvier 2015 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2014.

Parallèlement, les reçus fiscaux sont remis aux donateurs au titre de l'année 2014.

En janvier 2015, la Fondation a changé ses modalités de prise en compte des prélèvements automatiques pour se conformer à une instruction fiscale qui précise les règles quant à la date du don. Il s'agit de la date de la mise à disposition des fonds au profit de l'organisme bénéficiaire. Ainsi, lorsque le don est effectué par prélèvement, c'est la date de l'inscription de la somme au crédit du compte bancaire de la Fondation qui doit être retenue.

En janvier 2014, c'est le principe du rattachement du don au mois de passation de l'ordre de prélèvement auprès de la banque qui a été appliqué. Les dons ainsi prélevés début janvier 2014 ont été comptabilisés dans les comptes 2013, puisque l'ordre de prélèvement avait été passé en décembre 2013, et par conséquent ont été inclus dans les reçus fiscaux 2013.

À compter des prélèvements du mois de janvier 2015 la Fondation a mis en application l'instruction fiscale énoncée ci-dessus. Ainsi ces prélèvements figureront sur les reçus fiscaux 2015. Ce changement de pratique a un impact négatif sur le montant des dons comptabilisés en 2014 de 204 543 €.

RÉPARTITION DES DONS ET DU MÉCÉNAT

En euros	Montant de l'exercice	Montant de l'exercice précédent	Variation 2014/2013	
Dons non affectés				
Dons manuels	12 498 523	12 671 211	-172 688	-1 %
Mécénat	5 179	-16 205	21 384	100 %
Sous-total dons non affectés	12 503 702	12 655 006	-151 304	-1 %
Dons affectés				
Dons manuels	127 267	166 950	-39 683	-24 %
Ventes aux enchères	71 410	0	71 410	100 %
Mécénat	510	28 245	-27 735	-98 %
Sous-total dons affectés	199 187	195 195	3 992	2 %
TOTAL	12 702 889	12 850 201	-147 312	-1 %

Les ressources en provenance des dons et du mécénat représentent 12 702 889 €, soit 35 % des ressources totales. Les dons et le mécénat connaissent une baisse de 1 % pour l'année 2014. Celle-ci est liée au changement de pratique de comptabilisation des dons manuels encaissés par prélèvement automatique. En 2014, 11 mois de dons (de février à décembre) ont été comptabilisés au lieu de 12 habituellement. En l'absence de l'impact des 204 543 €, (voir ci-dessus), le montant global des dons et du mécénat aurait été de 12 907 432 €. Le nombre de donateurs est de 180 271 en 2014. Le don manuel moyen a progressé de 3 % en passant de 68 à 70 €.

Les produits issus de la vente aux enchères en faveur de la Fondation ARC qui s'est tenue à l'Hôtel THE PENINSULA Paris en octobre 2014 sont considérés comme des dons. Ils n'ont pas donné lieu à l'émission de reçus fiscaux.

2.8.4. Legs et donations

Les biens meubles ou immeubles provenant d'une succession, legs ou donation et destinés à être cédés par la Fondation suivent les mouvements comptables suivants :

Dès acceptation par le Conseil d'administration, et tant que le délai d'opposition administrative n'est pas écoulé, les legs sont enregistrés pour leur valeur nette estimée en hors bilan.

Dès la date de l'autorisation administrative ou à l'écoulement du délai d'opposition administrative, les biens sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des charges pouvant les grever.

Au cours de l'exercice, les produits des biens réalisés sont comptabilisés sur la base des encaissements, sans attendre le solde de la vente retenu, le cas échéant, par le notaire.

Au fur et à mesure des décaissements liés à la réalisation de ces biens, un sous-compte « dépenses sur legs » du compte 475 « legs et donations en cours de réalisation » est débité des montants décaissés. Ce sous-compte est ensuite soldé au fur et à mesure de la réalisation du legs. Cependant, une charge décaissée liée à la réalisation du legs ne peut être déduite du montant des recettes, si le legs auquel elle se rattache n'a pas fait l'objet d'encaissement. En fin d'exercice, elle reste alors comptabilisée au bilan en compte 475.

Un deuxième sous-compte du compte 475 enregistre la contrepartie des titres issus de legs qui n'ont pas fait l'objet de réalisation.

En fin d'exercice, les règles de rattachement en produits sont les suivantes :

- valeurs immobilières : date de l'acte authentique de vente ;
- valeurs mobilières : date du chèque émis par le notaire au profit de la Fondation ARC ;
- assurances-vie : date de versement au profit de la Fondation ARC ;
- loyers : date d'échéance du loyer.

Par ailleurs, les charges exposées au-delà de la valeur de la succession sont inscrites en charges d'exploitation.

En cas de gestion temporaire d'un bien légué ou donné, les loyers perçus et les charges de fonctionnement correspondantes sont inscrits en résultat d'exploitation. Les biens immeubles correspondants ne peuvent être inscrits en fonds propres que s'ils sont destinés à servir de façon durable l'activité de la Fondation conformément à son objet social.

RÉPARTITION DES LEGS ET DONATIONS

En euros	Montant de l'exercice	Montant de l'exercice précédent	Variation 2014/2013	
Legs et assurances-vie non affectés				
Legs - Valeurs immobilières	5 293 534	3 955 237	1 338 297	34 %
Legs - Valeurs mobilières	6 601 220	6 795 559	-194 339	-3 %
Assurances-vie	7 208 291	8 025 700	-817 409	-10 %
Sous-total legs et assurances-vie non affectés	19 103 045	18 776 496	326 549	2 %
Legs et assurances-vie affectés				
Legs - Valeurs immobilières	280 000	1 500	278 500	> 100 %
Legs - Valeurs mobilières	81 674	324 760	-243 086	-75 %
Assurances-vie	19 004	129 610	-110 606	-85 %
Loyers immeuble Griffuel	621 529	641 023	-19 494	-3 %
Sous-total legs et assurances-vie affectés	1 002 207	1 096 893	-94 686	-9 %
TOTAL	20 105 252	19 873 389	231 863	1 %

Les legs hors loyers de l'immeuble Griffuel représentent plus de 53 %, soit 19 483 723 €, des produits de la générosité du public, en progression de 1,3 % par rapport à 2013.

À la clôture de l'exercice, les legs affectés par les légataires qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, sont inscrits en « fonds dédiés ».

Selon la volonté du testateur, l'immeuble Griffuel doit être conservé par la Fondation en vue de sa location afin d'affecter ces revenus conformément à ses souhaits.

2.8.5. Ressources affectées aux fondations de flux sous égide

En 2014, la Fondation ARC a accueilli une nouvelle fondation, la Fondation Sourire à la vie.

RESSOURCES DES FONDATIONS DE FLUX SOUS EGIDE

En euros	Montant de l'exercice	Montant de l'exercice précédent	Variation 2014/2013	
Fondation Sourire à la vie	50 000	0	50 000	100 %
TOTAL	50 000	0	50 000	100 %

2.8.6. Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat

Les quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat correspondent aux prévisions budgétaires de consommation annuelle.

Pour plus de détails voir le paragraphe 2.6.3.

2.8.7. Reprises de financements

NATURE DES REPRISES

En euros	31/12/2014	31/12/2013
Reprises subventions des exercices antérieurs	344 964	272 086
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs	795 425	1 084 243
TOTAL	1 140 389	1 356 329

Les reprises inscrites au compte de résultat sous la rubrique « Reprises sur financements » sont constituées des :

- soldes de subventions non consommés. Les chercheurs s'engagent à nous envoyer, à la date qui leur est signifiée, un compte rendu financier de l'utilisation des fonds versés. Après vérification et validation par la Direction financière et comptable de la Fondation, si les sommes justifiées sont inférieures à la subvention versée, le remboursement de la différence est demandé. De même, si les sommes justifiées n'ont pas été utilisées selon des règles émises dès le départ dans les conditions générales, le remboursement est demandé ;
- aides individuelles attribuées les années précédentes lorsque le bénéficiaire nous informe de son souhait d'y mettre fin pour des raisons personnelles notamment recrutement dans un organisme de recherche ;
- remboursements d'avances de fonds versées aux organismes employeurs des jeunes chercheurs, sous contrats à durée déterminée financés par la Fondation, correspondant à la différence entre les avances et les coûts réellement supportés par les organismes employeurs pour rémunérer ces jeunes chercheurs.

Par contre, les financements attribués au cours de la période et qui font l'objet d'un désistement ou d'une annulation sont déduits de la dotation comptabilisée en charges sur la période.

2.8.8. Produits financiers

NATURE DES PRODUITS FINANCIERS

En euros	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts reçus	1 927 128	2 297 843
Produits nets sur cessions de VMP	73 869	18 531
Reprises sur provisions financières	52 175	150 834
<i>Sous-total Fondation ARC</i>	<i>2 053 172</i>	<i>2 467 208</i>
Intérêts reçus	22 509	21 117
<i>Sous-total fondations abritées</i>	<i>22 509</i>	<i>21 117</i>
TOTAL	2 075 681	2 488 325

La variation des produits financiers (-13%) hors reprise s'explique par une baisse de l'en-cours des capitaux ainsi qu'une diminution du taux moyen de rendement.

2.8.9. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Pour plus de détails voir les paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Évolution de l'effectif salarié

EFFECTIF MOYEN SUR LA PÉRIODE (HORS PIGISTES)

CATÉGORIES	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	44,20	38,30
Maîtrises	9,00	7,36
Employés	7,00	6,67
TOTAL	60,20	52,33

L'effectif moyen sur la période est calculé au prorata du temps de présence et du temps de travail de chaque salarié. Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein.

3.2. Ventilation de l'effectif salarié

EFFECTIF TOTAL PAR CATÉGORIE AU 31 DÉCEMBRE (HORS PIGISTES)

CATÉGORIES	Effectif		Pourcentages	
	2014	2013	2014	2013
Cadres	45	41	72%	72%
Maîtrises	9	7	15%	12%
Employés	8	9	13%	16%
TOTAL	62	57	100%	100%

3.3. Rémunération des salariés

Le montant annuel brut des cinq plus fortes rémunérations versées en 2014 s'élève à 456 570 €.

En 2014, la Fondation a constitué un Comité de rémunération qui a pour mission notamment de définir la politique générale de rémunération.

3.4. Rémunération des dirigeants bénévoles

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Conformément aux statuts de la Fondation, des remboursements de frais peuvent être opérés. Au 31 décembre 2014, ils se sont élevés à 6 845 € et correspondent à des frais de mission (repas, hébergement, transport) réalisés dans le cadre de leur fonction. Ces frais sont soumis à la vérification du trésorier de la Fondation et du Comité de rémunération.

3.5. Sectorisation des activités de la Fondation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche, en lien avec ses missions sociales, susceptibles de générer des ressources futures grâce aux résultats obtenus. Ce secteur distinct regroupe les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités. Le rattachement des charges directes et de charges mixtes suit les mêmes règles que celles du secteur d'activité non lucratif.

Les charges pour l'année 2014 sont de 3 123 281 €. En l'absence de produit sur cette activité, le déficit est donc de 3 123 281 €.

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1. Engagements hors bilan reçus

4.1.1. Legs nets acceptés par le Conseil d'administration autorisés par l'organisme de tutelle

Les legs en instance de réalisation sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur estimée nette des charges pouvant grever ces biens, au plus tard à la fin de la période d'opposabilité, c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la date de la déclaration du legs auprès de la préfecture, conformément aux dispositions cumulées de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 et de l'article 1er du décret n° 2007-807 du 11 mai 2007.

Ils sont réévalués en permanence dès qu'un nouvel élément d'actif ou de passif est porté à la connaissance de la Fondation (réévaluation d'estimation immobilière par les services fiscaux, variation d'un compte-titres, connaissance d'une créance d'aide sociale, etc.).

Ces engagements comprennent des nues propriétés estimées à 2 935 K€. Elles font l'objet de réévaluation selon le barème fiscal en vigueur depuis janvier 2004 (principe de prudence).

Les legs en cours au 31 décembre 2014 acceptés par le Conseil d'administration et pour lesquels la période d'opposabilité est échue, se décomposent de la façon suivante :

En euros	31/12/2014	31/12/2013
Immeubles	17 183 429	18 963 233
Meubles	5 161 720	6 182 766
Sous-total Fondation ARC	22 345 149	25 145 999
Immeubles	0	323 777
Meubles	0	0
Sous-total fondations abritées	0	323 777
TOTAL	22 345 149	25 469 776

Le montant total des legs nets acceptés par le Conseil d'administration en cours d'autorisation par l'organisme de tutelle est de 3 025 K€.

Au 31 décembre 2014 figurent en legs en cours 4 584 K€ de legs dont l'ancienneté depuis la date d'autorisation préfectorale est supérieure à 10 ans.

Ces legs ne présentent pas de risques avérés de dépréciation à la date de clôture.

4.1.2. Fondations de flux sous égide

Au 31 décembre 2014, la Fondation ARC abrite une fondation de flux, la Fondation Sourire à la vie.

Les fondateurs se sont engagés à verser un montant minimum de 150 000 € en numéraire au cours des trois prochaines années à compter du 15 décembre 2014, date de signature de la convention.

En 2014, les fondateurs ont versé 50 000 €. Par conséquent, l'engagement hors bilan au 31 décembre 2014 de la Fondation Sourire à la vie est de 100 000 €.

4.2. Engagements hors bilan donnés

4.2.1. Droit individuel à la formation (DIF)

Le DIF a été institué par la loi n° 2004-391 du 04 mai 2004. Cette loi relative à la formation professionnelle, tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié de se constituer un capital temps de formation de 20 heures par an, plafonné à 120 heures, cumulables sur une période de 6 ans.

Les droits s'acquière après un an d'ancienneté pour les salariés en contrat à durée indéterminée et après 4 mois d'ancienneté pour les salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée.

La date d'acquisition des heures est fixée par la loi au 31 mai de chaque année.

Au 31 décembre 2014, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 3 996 heures et le volume d'heures de formation payé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 est de 374 heures.

Au 1^{er} janvier 2015, le solde des DIF est transféré au Compte Personnel de Formation (CPF) à la Caisse des Dépôts et Consignation en application de la loi du 5 mars 2014.

4.2.2. Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche

Certaines conventions de financement pluriannuelles sont assorties d'une clause suspensive qui conditionne le versement des annuités ultérieures en cas de non remise à la Fondation ARC, par les chercheurs soutenus et les organismes de tutelle, de rapports scientifique et financier annuels notamment.

Sont comptabilisées en charges de la période les annuités versées ou dues à la suite de la validation des rapports réceptionnés ou de la levée de la condition suspensive. Les annuités futures correspondent à des engagements hors bilan.

Les engagements pluriannuels avec conditions suspensives pris par le Conseil d'administration durant la période, qui ne sont pas encore formalisés au 31 décembre 2014 par une convention, figurent également dans le tableau page suivante.

TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR NATURE DE PROJETS

En euros	Engagements sous conditions non encore réalisées au 01/01/2014	Engagements votés sur l'exercice	Conditions réalisées - Engagements comptabilisés sur l'exercice	Engagements sous conditions non encore réalisées au 31/12/2014
Programmes labellisés ARC	1 615 300	3 680 000	3 762 000	1 533 300
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Carcinome	272 943	0	0	272 943
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Prostate	187 656	0	0	187 656
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Voies Aérodigestives Supérieures	147 766	0	0	147 766
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Gynécologie	113 745	0	0	113 745
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Mélanome	147 323	0	0	147 323
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Sein	0	1 138 650	1 024 785	113 865
Atip - Avenir Convention Huillard	0	60 000	30 000	30 000
Centres Labellisés INCa de Phase Précoce en cancérologie / Essais cliniques	3 740 621	0	737 221	3 003 400
IHU de chirurgie mini-invasive guidée par l'image	3 423 725	0	646 318	2 777 407
Maintien et retour à l'emploi	24 259	0	0	24 259
Recherche clinique	406 375	0	406 375	0
Accueil de Nouveaux talents	1 050 000	0	350 000	700 000
Gliotex II	50 000	0	0	50 000
Transcan	49 720	568 000	511 200	106 520
Winther	1 000 000	0	800 000	200 000
Unicancer Acsé	1 401 847	0	247 385	1 154 462
Unicancer Safir - Breast	2 002 893	0	701 013	1 301 880
Unicancer Safir - Lung	2 590 139	0	906 548	1 683 591
Unicancer Vemurafenig	0	1 694 500	350 000	1 344 500
PopHarc	0	2 134 833	511 597	1 623 236
Sourire à la vie	0	255 000	114 750	140 250
Prévention Primaire	0	285 844	257 259	28 585
Partenariat Scientifique - Seintinelles	60 000	0	30 000	30 000
Sous-total Fondation ARC	18 284 312	9 816 827	11 386 451	16 714 688
Programmes labellisés ARC	40 000	0	0	40 000
Sous-total fondations abritées	40 000	0	0	40 000
TOTAL	18 324 312	9 816 827	11 386 451	16 754 688

Le total des engagements au 31 décembre 2014 est couvert par le niveau des fonds propres (paragraphe 2.6.1).

La dette à moins d'un an peut être estimée à 4 675 190 €.

5. SITUATION DE L'ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE

Cette situation correspond aux créances en valeur nette et aux dettes dont les échéances sont à moins d'un an ainsi qu'aux disponibilités. Ces chiffres sont extraits de la comptabilité générale.

En euros	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ⁽¹⁾		
Avances et acomptes versés sur commandes	19 668	21 653
Créances clients et comptes rattachés	46 351	6 709
Autres créances	3 611 750	2 065 622
Valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	12 347 602	10 457 336
Disponibilités ⁽³⁾	39 600 171	46 990 672
TOTAL	55 625 542	59 541 992
PASSIF EXIGIBLE ⁽¹⁾		
Fonds dédiés ⁽⁴⁾	860 900	862 400
Dettes financières diverses	33 098	34 916
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 608 727	1 643 034
Dettes fiscales et sociales	633 718	586 770
Autres dettes	50 000	372 605
Dettes à l'égard de la recherche ⁽⁵⁾	25 258 931	25 452 254
Portefeuille legs en cours de réalisation	2 271 157	3 337 987
TOTAL	30 716 531	32 289 966

(1) Ces montants tiennent compte des produits à recevoir et des charges à payer.

(2) Il s'agit de valeurs nettes (paragraphe 2.5.5).

(3) Détail (paragraphe 2.5.6).

(4) Les dettes à moins d'un an sur les fonds dédiés sont estimées sur la base des affectations réalisées en 2014 et des projets de recherche à venir.

(5) Détail du calcul de la dette à moins d'un an (paragraphe 2.6.8 et 4.2.2).

Le ratio de liquidité est stable pour l'année 2014 à 1,81 contre 1,84 en 2013. Ainsi, la Fondation conserve sa capacité à faire face à ses obligations à court terme.

6. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ (CER)

EMPLOIS (en euros)	Renvoi Annexe	Emplois de 2014 = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2014 (3)		RESSOURCES (en euros)	Renvoi Annexe	Ressources collectées sur 2014 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2014 (4)	
					Report des ressources collectées, auprès du public non affectées et non utilisées, en début d'exercice	6.3.1		51 192 763	T1
1 - MISSIONS SOCIALES	6.4.1	27 890 793	24 644 669	ST1	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	6.3.2	36 331 850	36 331 850	T2
1.1. Réalisées en France		27 508 293			1.1. Dons et legs collectés	6.3.2.1	32 180 923		
Actions réalisées directement		27 418 293			Dons manuels non affectés		12 498 523		
Versement à d'autres organismes agissant en France		90 000			Dons manuels affectés		127 267		
1.2. Réalisées à l'étranger		382 500			Vente aux enchères		71 410		
Actions réalisées directement		382 500			Legs et autres libéralités non affectés		19 103 045		
Versement à un organisme central ou d'autres organismes		0			Legs et autres libéralités affectés		380 678		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6.4.3	5 783 619	5 770 953	ST2	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	6.3.2.2	4 150 927		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		5 783 619			2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	6.3.3	71 050		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		0			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		0		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		0			4 - AUTRES PRODUITS	6.3.4	63 958		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6.4.4	3 055 781	2 997 677	ST3	I - TOTAL des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat		36 466 858		
			33 413 299	T3	II - Reprises sur provisions	2.8.2 2.8.8	82 699		
I - TOTAL des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat		36 730 193			III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	6.3.5	901 119		
II - Dotations aux provisions	6.4.5	151 822			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	6.3.6		-275 153	T4
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	6.4.6	1 176 272			V - Insuffisance de ressources de l'exercice	6.3.7	607 611		
IV - Excédent de ressources de l'exercice		0			VI - TOTAL GÉNÉRAL		38 058 287	36 056 697	(T2+T4)
V - TOTAL GÉNÉRAL		38 058 287			VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public	6.4.7			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	6.4.8		102 968	T5	VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	6.4.8			
VII - TOTAL des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	6.5		182 187	T5 bis	VIII - TOTAL des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			33 334 080	T6
					T6=T3+T5-T5bis				
					Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice	6.3.8		53 915 381	T7=T1+T2+T4-T6
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
Missions sociales		3 920			Bénévolat		27 065		
Frais de recherche de fonds	7	23 145			Prestations en nature	7	43 420		
Frais de fonctionnement		43 420			Dons en nature		0		
TOTAL		70 485			TOTAL		70 485		

6.1. Définitions

6.1.1. Les missions sociales

La Fondation a pour but de lutter contre les cancers par le financement de la recherche ainsi que par l'information des publics (ou la transmission des savoirs et savoir-faire).

En recherche, la Fondation ARC contribue à des travaux qui couvrent l'ensemble des champs de la cancérologie, de la recherche fondamentale à la recherche clinique, tout en développant des disciplines essentielles telles que l'épidémiologie ou les sciences humaines et sociales. A ce niveau, son objet se réalise selon deux orientations :

1. Par sa contribution à l'excellence française du tissu de recherche en cancérologie pour maintenir un haut niveau de recherche pour le rayonnement international de la communauté scientifique française. Elle se traduit par :
 - la participation au développement des réseaux et de structures d'excellence ;
 - l'attribution d'aides individuelles aux jeunes chercheurs en formation à la recherche (master 2, doctorat, post-doctorat) ou de médecins ;
 - le financement de projets ou d'équipes de talents « Projets Fondation ARC » etc. ;
 - la remise de prix scientifiques par l'évaluation des résultats des travaux de recherche accomplis.
2. La mise en œuvre des programmes de recherche ambitieux pour anticiper les nouveaux enjeux de la cancérologie liés au développement en France, de la médecine 4P pour préventive, prédictive, personnalisée et participative :
 - en agissant en prévention primaire et secondaire, afin d'éviter la pathologie, ou de mieux dépister, diagnostiquer, et réduire les inégalités sociales par des partenariats stratégiques ;
 - grâce à des programmes et partenariats de recherches transdisciplinaires, intégrés et multicentriques de recherche souvent fondamentale visant à prédire la maladie par l'approfondissement des connaissances de la biologie ;
 - par des alliances stratégiques visant à promouvoir la médecine personnalisée ;
 - en incitant l'individu à une participation de la prise en charge de sa santé ou de sa pathologie.

Pour sa mission d'information, son objet de transmission des savoirs et des savoir-faire sur la maladie et les avancées de la recherche se réalise auprès :

1. du grand public ;
2. des professionnels de formation scientifique et médicale.

La Fondation peut être amenée à gérer des biens immobiliers par obligation testamentaire. Si la gestion temporaire de ces biens est destinée à financer ses missions en tout ou partie alors, cette gestion relèvera, elle aussi, des missions de la Fondation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche susceptibles de générer des ressources futures, grâce aux résultats obtenus, et qui s'inscrivent dans ses missions

6.1.2. L'appel à la générosité publique

Pour financer ses actions, la Fondation collecte des fonds. La collecte est notamment encadrée par la loi du 7 août 1991 qui s'applique à toute campagne d'appel à la générosité du public menée à l'échelon national soit sur la voie publique, soit par l'utilisation de moyens de communication. Il peut s'agir de sollicitations par le dépôt de brochures dans des lieux publics ou privés, par voie d'affichage, de presse, de radio, de télévision, téléphonique, postale, électronique...

Le terme « public » destinataire de l'appel à la générosité désigne les personnes physiques et les personnes morales.

Les ressources collectées auprès du public, dons, legs et autres libéralités, proviennent :

- de campagnes nationales qui peuvent concerner des actions, des projets bien identifiés, la ou les missions générales de la Fondation ;
- d'initiatives particulières ;
- de quêtes...

Mais aussi de dons perçus au cours de manifestations de soutien organisées pour collecter des fonds.

6.2. Principes, règles et méthodes d'établissement du CER

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé et ses annexes sont des documents indispensables à la transparence financière.

La présentation du compte d'emploi annuel des ressources globalisé permet :

- d'intégrer les reports de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (solde T1) ;
- de comprendre l'utilisation des ressources collectées auprès du public grâce à l'affectation par ligne d'emploi ;
- d'afficher les investissements financés par des ressources collectées auprès du public.

6.2.1. Cadre légal de référence

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 du Comité de la Réglementation Comptable homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, complétant ainsi les dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et l'arrêté du 30 juin 1993 portant sur les organismes faisant appel à la générosité du public. Les dernières modalités d'établissement du CER s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2009.

6.2.2. Principes généraux d'établissement du CER

Le CER globalisé donne la ventilation des ressources collectées auprès du public, y compris les ressources collectées antérieurement à la période en cours, selon les emplois concernés : missions sociales, frais de recherche des dons et legs, frais de fonctionnement.

Il doit également respecter les règles et principes d'établissement des comptes et donner une image fidèle et transparente de l'information financière.

Le tableau globalisé comporte quatre colonnes, sans comparatif avec l'exercice antérieur.

Les colonnes 1 et 2 du tableau intègrent la totalité des ressources et des emplois (tableau globalisé) en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat, selon des ventilations analytiques qui lui sont propres.

Les colonnes 3 et 4 du tableau présentent :

- l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ;
- les acquisitions d'immobilisations brutes pour la partie financée par des ressources collectées auprès du public ;
- le suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures (colonne 4).

6.2.3. Méthode de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER

Les coûts directs sont affectés à chacune des actions relatives aux rubriques missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement, selon les différents axes et codifications créés dans la comptabilité analytique, pour l'ensemble des comptes de la Fondation.

Une quote-part de charges mixtes, initialement imputées dans le poste frais de fonctionnement, est répartie en missions sociales, en frais de recherche de fonds et en frais de fonctionnement, selon une méthode de répartition validée par les organes de direction compétents.

Les charges de personnel font l'objet d'une répartition basée sur l'analyse des tâches, puis ventilées analytiquement sur la base de clefs de répartition.

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons, legs et autres libéralités sont clairement distingués des autres frais de communication.

Les frais des fondations sous égide sont répartis dans le compte d'emploi des ressources comme le sont ceux de la Fondation ARC.

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT AUX EMPLOIS DU CER AU 31 DÉCEMBRE 2014

EMPLOIS	Compte de résultat	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement		CER Total des emplois	Dotations aux provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	CER Total général
				Frais d'information et de communication	Frais de fonctionnement général				
CHARGES									
Achats	327 372	23 258	227 892	13 652	62 569	327 372	0	0	327 372
Services extérieurs	2 093 272	399 512	1 269 738	183 039	240 983	2 093 272	0	0	2 093 272
Autres services extérieurs	4 871 706	1 103 322	2 800 958	419 970	547 456	4 871 706	0	0	4 871 706
Impôts et taxes	445 584	121 182	149 658	21 542	153 202	445 584	0	0	445 584
Charges de personnel	3 694 513	1 207 684	1 224 483	268 487	993 859	3 694 513	0	0	3 694 513
Dotations aux amortissements et aux provisions	328 564	92 114	39 220	1 769	110 906	244 009	84 554	0	328 564
Autres charges	89 651	0	71 671	10 396	7 584	89 651	0	0	89 651
Subventions, aides individuelles et autres financements	24 943 720	24 943 720	0	0	0	24 943 720	0	0	24 943 720
Charges financières	87 635	0	0	0	20 367	20 367	67 268	0	87 635
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 176 272	0	0	0	0	0	0	1 176 272	1 176 272
TOTAL	38 058 287	27 890 793	5 783 619	918 855	2 136 926	36 730 194	151 822	1 176 272	38 058 287
				3 055 781					

6.3. Notes sur les ressources

6.3.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le CER reprend en « A nouveau » (colonne 4, T1) le montant des ressources collectées auprès du public non affectées au début de la période.

Pour la première année d'application, le total T1 a été déterminé par l'Association pour la Recherche sur le Cancer selon la méthode de l'historique : les réserves disponibles constituées des ressources collectées auprès du public ont été diminuées des valeurs nettes comptables des immobilisations également financées par des ressources collectées auprès du public, ainsi que de la réserve statutaire non disponible. En fin de période, le solde T1 est :

- augmenté des ressources collectées sur la période, corrigé de la variation des fonds dédiés collectés auprès du public ;
- diminué :
 - des ressources effectivement consommées sur la période et utilisées au titre des emplois ;
 - du montant des acquisitions d'immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public après déduction des dotations aux amortissements de la période des dites immobilisations.

Le solde T7 des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin de période est repris en « À nouveau » en T1 sur la période suivante.

6.3.2. Ressources collectées auprès du public

Ce sont les dons, legs et autres libéralités collectés affectés ou non affectés et autres produits liés à l'appel à la générosité du public.

6.3.2.1. Dons, legs et autres libéralités collectés

Les deux principales ressources de la Fondation ARC sont les legs et les dons et représentent 88 % des ressources.

Pour plus de détails, voir paragraphes 2.8.3 et 2.8.4.

6.3.2.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public

Sont considérés comme autres produits liés à l'appel à la générosité du public :

- les quotes-parts de dotations consommables des fondations sous égide avec dotation, fondées par des personnes physiques ou morales, virées au compte de résultat ;

- les ressources affectées aux fondations de flux sous égide, fondées par des personnes physiques ou morales ;
- les fonds reçus des mécènes, personnes morales, pour les projets propres à la Fondation ARC et pour ceux des fondations abritées ;
- les reprises de financement concernant la part de subventions ou d'aides individuelles non consommée à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par le Conseil d'administration.

Sont également enregistrés dans cette rubrique les produits « accessoires » aux ressources de la générosité du public, notamment :

- les loyers perçus d'immeubles légués, qui par disposition testamentaire sont destinés, nets de charges, à financer des missions sociales ;
- les loyers perçus d'immeubles légués non affectés ou affectés et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ;
- les produits financiers issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).

En euros	31/12/2014	31/12/2013
Loyers affectés immeuble légué Griffuel	621 529	641 023
Revenus des biens - Loyers	96 657	169 696
Mécénat non affecté	5 179	-16 205
Mécénat affecté	510	28 245
Ressources affectées aux fondations de flux sous égide	50 000	0
Produits financiers	2 018 312	2 331 871
Produits financiers affectés	5 194	5 620
Reprises des financements attribués	1 140 389	1 356 329
Inscriptions	13 158	0
Quotes-parts de dotations consommables	200 000	277 267
TOTAL	4 150 927	4 793 847

Les produits financiers découlent des choix politiques d'investissements financiers. Le Comité financier assiste le Conseil d'administration dans la gestion financière de la Fondation. La vente des produits d'investissements est réalisée soit aux échéances, soit en cas de besoin de trésorerie.

Les quotes-parts de dotations consommables inscrites au compte de résultat traduisent les plans prévisionnels de consommation des dotations consommables des fondations abritées, en l'occurrence celui de la première fondation abritée de la Fondation ARC.

6.3.3. Autres fonds privés

Ils regroupent les fonds reçus de parrains.

6.3.4. Autres produits

En euros	31/12/2014	31/12/2013
Ventes	1 023	0
Transferts de charges d'exploitation	32 376	4 001
Produits divers de gestion courante	28 365	24 988
Produits exceptionnels	2 194	2 194
TOTAL	63 958	31 183

Les ventes sont liées à des ventes de tee-shirts de la Fondation ARC lors d'événements sportifs.

Le compte « Transferts de charges d'exploitation » est détaillé dans le point 2.8.2.

Les produits divers de gestion courante concernent les activités annexes de la Fondation.

6.3.5. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Le report des « Ressources non encore utilisées des exercices antérieurs » correspond à la partie des fonds dédiés des exercices antérieurs qui a pu être attribuée au cours de la période. Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

6.3.6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Elle correspond à la différence entre le « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » 901 119 € (paragraphe 6.3.5) et les « Engagements à réaliser sur ressources affectées » 1 176 272 € (paragraphe 6.4.6).

6.3.7. Insuffisance des ressources de l'exercice

Le déficit comptable de l'exercice 2014 de 607 611 € correspond à l'agrégation :

- d'un excédent de 2 515 670 € pour les activités générales de la Fondation ARC ;
- d'un déficit de 3 123 281 € pour l'activité de financements d'essais cliniques susceptibles de générer des ressources par les résultats obtenus dans un avenir plus ou moins lointain.

6.3.8. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Le solde de 53 915 K€ de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin de période est nettement compensé par la trésorerie d'un niveau de 101 045 K€ présentée à l'actif du bilan.

6.4. Notes sur les emplois

6.4.1. Missions sociales

ORIGINE DES DÉPENSES DE MISSIONS SOCIALES

En euros	31/12/2014	31/12/2013
Financement des projets de recherche	24 733 391	26 990 521
Charges de personnel liées au financement de la recherche	860 700	742 663
Frais de gestion des instances scientifiques	236 063	241 644
Information scientifique et médicale	1 191 582	958 508
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	297 166	251 577
Charges de l'immeuble légué	130 581	141 189
Charges de structure et de fonctionnement	260 981	216 455
Sous-total Fondation ARC	27 710 464	29 542 557
Financement des projets de recherche	180 329	360 000
Sous-total fondations abritées	180 329	360 000
TOTAL	27 890 793	29 902 556

Les missions sociales représentent 76 % des emplois de l'exercice.

Le montant du financement des projets de recherche correspond aux projets votés par le Conseil d'administration sur l'exercice 2014 ou des exercices antérieurs, pour la part des budgets pouvant être engagée au cours de l'exercice 2014.

6.4.2. Financement des projets de recherche

Les dépenses de financement des projets de recherche ont baissé de près de 9 % en 2014.

La Fondation a estimé prudent de réajuster ses engagements, compte tenu du contexte économique incertain.

DÉTAIL PAR NATURE DE FINANCEMENT

	2014			2013		
	Nombre de dossiers	Montant en euros	Proportion	Nombre de dossiers	Montant en euros	Proportion
Aides aux jeunes chercheurs	129	7 392 954	30 %	160	8 757 502	32 %
Projets Fondation ARC	114	5 550 000	22 %	133	6 500 000	24 %
Sous-total soutien de fond des laboratoires	243	12 942 954	52 %	293	15 257 502	56 %
Programmes labellisés Fondation ARC	22	3 762 000	15 %	18	4 717 700	17 %
Très grands projets et partenariats	31	7 681 737	31 %	28	6 802 919	25 %
Sous-total financement des axes stratégiques	53	11 443 737	46 %	46	11 520 619	42 %
Prix scientifiques	19	346 700	1 %	14	212 400	1 %
TOTAL Fondation ARC	315	24 733 391	99 %	353	26 990 521	99 %
Aides aux jeunes chercheurs	1	30 329	0 %	0	0	0 %
Projets Fondation ARC	3	150 000	1 %	0	0	0 %
Programmes labellisés Fondation ARC	0	0	0 %	1	360 000	1 %
TOTAL Fondations abritées	4	180 329	1 %	1	360 000	1 %
TOTAL	319	24 913 720	100 %	354	27 350 521	100 %

Les aides individuelles permettent aux jeunes chercheurs de bénéficier de contrats de travail à durée déterminée. La Fondation ARC finance l'intégralité du coût salarial, de chercheurs pré-doctorants, doctorants et post-doctorants.

Les Projets Fondation ARC subventionnent le fonctionnement de laboratoires. Ces aides d'un montant de 25 000 € sur 12 mois ou de 50 000 € sur 24 mois, sont destinées à soutenir la recherche fondamentale.

Les Programmes labellisés Fondation ARC, pour projets d'envergure, vont du soutien d'une jeune équipe jusqu'au financement d'un réseau de plusieurs équipes. Le niveau de l'aide financière est calculé en fonction du projet.

6.4.2.1. Charges de personnel liées au financement de la recherche

L'ensemble des coûts salariaux (salaires, charges sociales et fiscales) liés aux salariés travaillant au sein de la Direction scientifique et à la gestion du financement des projets de recherche et des aides individuelles aux jeunes chercheurs sont imputés sous cette rubrique. Ces charges représentent, en 2014, 21,1 % des charges globales de personnel.

6.4.2.2. Frais de gestion des instances scientifiques

Ces frais correspondent aux coûts directs d'organisation du Conseil et des Commissions scientifiques dans le cadre de l'expertise des demandes de financement de projets de recherche et d'aides individuelles aux jeunes chercheurs et par la suite de l'évaluation des projets financés.

Ils portent essentiellement sur les frais de déplacement et d'hébergement des examinateurs.

6.4.2.3. Information scientifique et médicale

Elle regroupe toutes les dépenses de diffusion de l'information scientifique et médicale, quels que soient la forme et le support : brochures, dépliants, posters, Internet, expositions, colloques, évènements scientifiques...

6.4.2.4. Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale

Elles concernent les salariés rattachés au service Editions off et on line et représentent 7,3 % des charges globales de personnel.

6.4.2.5. Charges de l'immeuble légué Griffuel

Il s'agit des charges de gestion et d'entretien de l'immeuble

6.4.2.6. Charges de structure et de fonctionnement

Elles correspondent aux dotations aux amortissements de logiciels destinés à la gestion des appels à projets scientifiques et de tout autre application nécessaire aux échanges avec les chercheurs et la diffusion de l'information scientifique et médicale ; à une quote-part de charges mixtes de fonctionnement réparties selon des clés de répartition ; à des frais de personnel du Département des systèmes d'information, soit 3,4 % des charges globales de personnel, pour le temps passé à la maintenance et au développement des outils métiers pour la gestion des appels à projets et la diffusion de l'information scientifique et médicale.

6.4.3. Frais de recherche de fonds

ORIGINE DES DÉPENSES DE FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

En euros	31/12/2014	31/12/2013
Frais d'appel et de traitement des dons	5 037 202	4 978 201
Frais d'appel à la générosité du public - dons	3 751 135	3 814 166
Traitement des dons	420 678	401 992
Traitements autres fonds privés	0	3 169
Charges de personnel - traitement des dons	865 389	758 874
Frais d'appel et de traitement des legs	746 417	819 537
Frais d'appel à la générosité du public - legs	123 105	230 574
Traitement des legs	150 992	127 708
Charges de personnel - traitement des legs	472 320	461 255
TOTAL	5 783 619	5 797 738

Les frais de recherche de fonds représentent 15,9 % des ressources collectées auprès du public et 15,7 % des emplois.

Ces frais sont en légère diminution par rapport à l'année 2013.

Compte tenu des modalités d'élaboration du CER de la Fondation, appliquées depuis le 1^{er} mai 2012, des charges directes et indirectes ont été réaffectées dans cette rubrique.

6.4.3.1. Frais d'appel et de gestion des dons

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings ainsi que de *La Lettre de la Fondation ARC*, devenue en décembre 2014 *100 % Recherche* ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires, ainsi que les amortissements des logiciels de traitement et de suivi.

Les charges de personnel affecté au traitement des dons constituent 21,3 % des charges globales de personnel.

6.4.3.2. Frais d'appel et de gestion des legs

Ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux legs et donations. Les charges de personnel constituent 11,6 % des charges globales de personnel.

6.4.4. Frais de fonctionnement

ORIGINE DES DÉPENSES DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT

En euros	31/12/2014	31/12/2013
Frais d'information et de communication	918 855	612 394
Campagnes de communication	313 655	145 236
Insertions et relations presse	182 914	192 797
Manifestations	132 791	13 517
Charges de personnel de communication	289 496	260 845
Frais de fonctionnement général	2 136 926	2 150 465
Frais généraux	856 055	809 495
Charges de personnel	1 149 600	1 155 461
Charges financières	20 365	49 863
Dotations aux amortissements	110 906	135 646
TOTAL	3 055 781	2 762 859

Les frais de fonctionnement et autres charges représentent 8,4 % des emplois de l'année 2014 contre 7,2 % en 2013 soit une hausse de 11 %.

6.4.4.1. Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet...

Les frais de manifestations couvrent notamment les dépenses de présence de la Fondation ARC à différents salons (Congrès des notaires, Salon des Infirmières, Salon des Seniors...).

Ces frais sont en hausse de 50 %. Cette hausse est liée à la volonté de la Fondation d'avoir une politique de communication plus visible auprès du grand public.

Les charges de personnel constituent 7,1 % des charges globales de personnel.

6.4.4.2. Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, à l'information et la communication.

Ces frais comprennent les charges relevant :

- des différents services : « direction générale, direction financière et comptable hormis le personnel dédié à la gestion des financements de recherche, informatique, gestion des ressources humaines, services généraux et juridique » ;
- des différentes instances : Conseil d'administration, commissions permanentes et commissions *ad hoc* ;
- de la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont stables sur l'année 2014.

Les charges de personnel constituent 28,2 % des charges globales de personnel.

6.4.5. Dotations aux provisions

Elles correspondent à la dépréciation des immobilisations financières (*paragraphe 2.5.3*), des valeurs mobilières de placement (*paragraphe 2.5.5*), à la dépréciation des autres créances (*paragraphe 2.5.4*) ainsi qu'à la dotation aux provisions pour risques et charges (*paragraphe 2.6.4*).

6.4.6. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit de la partie des ressources affectées par un donateur, testateur ou autre financeur, qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris par la Fondation de respecter la volonté exprimée par le tiers bienfaiteur.

Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

6.4.7. Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public

Toutes les immobilisations acquises au cours de la période sont financées par les ressources collectées auprès du public.

6.4.8. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public

Les immobilisations acquises et financées par les ressources collectées auprès du public depuis le 1^{er} janvier 2009 sont portées en T5 pour l'affectation des ressources collectées auprès du public ; les dotations annuelles d'amortissement sont incluses dans les emplois de la période. Afin de ne pas prendre deux fois le financement des immobilisations par le biais des amortissements, ces derniers sont déduits des affectations par emplois des ressources collectées auprès du public en T5 bis.

6.5. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur la période

La colonne (3) présente l'affectation des seules ressources collectées auprès du public, par type d'emplois. Elle permet la prise en compte dans les emplois, des acquisitions d'immobilisations brutes pour la partie financée par les ressources de l'appel à la générosité du public (T5), après déduction des amortissements (T5 bis).

Il a été procédé à des retraitements pour restituer l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emplois. La Fondation a perçu d'autres produits qui ont été déduits des emplois à financer préalablement à l'affectation des ressources issues de la générosité du public.

Le secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables n'est pas financé par des dons issus de la générosité du public. Son financement provient de réserves dont l'origine est supérieure à 15 ans.

Dans la mesure où les valeurs nettes comptables des immobilisations financées par des ressources collectées auprès du public, avant le 1^{er} janvier 2009, ont été prises en compte pour la détermination de T1 à l'ouverture (*paragraphe 6.3.1*) et que les dotations correspondantes à ces immobilisations figurent dans les emplois de la période, elles ont également été retraitées dans les sous-totaux ST1, ST2, ST3.

7. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Au siège de la Fondation des bénévoles ont apporté leur contribution à des travaux administratifs et à des activités d'animation.

Le temps passé par ces bénévoles est de 763 heures valorisé sur la base d'un tarif de remplacement (salaire brut + charges sociales et fiscales liées), soit un impact financier de 27 065 €.

136 scientifiques, chercheurs, médecins, consultants indépendants, membres bénévoles du Comité d'orientation de la recherche, du Conseil scientifique et des Commissions scientifiques, expertisent et évaluent les projets scientifiques principalement à distance par télétravail. Leur temps n'a pas été valorisé.

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Fondation reconnue d'utilité publique
9, rue Guy Môquet BP 90003
94803 Villejuif Cedex

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
N°A : FR 62 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Deloitte.

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE
CONTRE LE CANCER

2 / 2

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La note 6 de l'annexe expose les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi des ressources. Nous avons vérifié que ces modalités font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2015

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Fondation reconnue d'utilité publique
9, rue Guy Môquet BP 90003
94803 Villejuif Cedex

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 628 641 RCS Nanterre
N°A. FR 62 572 628 641

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Deloitte.

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE
SUR LE CANCER

2 / 2

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce.

1- Avec l'Institut National du Cancer : Cotisation 2014

Nature et objet : La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est membre du Groupement d'Intérêt Public Institut National du Cancer (INCa) et verse à ce titre une cotisation.

Modalités : Le montant de la cotisation de l'exercice 2014 versé à l'INCa est de 5 000 €.

Personne concernée : La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est membre du conseil d'administration de l'INCa.

2- Avec l'Institut Hospitalo-Universitaire de chirurgie mini-invasive guidée par l'image : Financement de projets scientifiques et de missions de recherche développées par l'IHU

Nature et objet : La Fondation a conclu, le 12 décembre 2012, une convention de partenariat avec l'Institut Hospitalo-Universitaire de chirurgie mini-invasive guidée par l'image, aux termes de laquelle la Fondation s'est engagée à financer des projets scientifiques et des missions de recherche développées par l'IHU en oncologie.

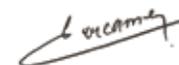
Modalités : l'engagement financier de la Fondation est de 5 000 000 € sur 5 ans dont 646 318 € portés en charges sur 2014 dans le compte subventions attribuées pour la recherche (1 074 275 € en 2013 et 500 000 € en 2012).

Personne concernée : La Fondation ARC pour la recherche sur le Cancer est membre fondateur et administrateur de l'Institut Hospitalo Universitaire de Chirurgie mini-invasive guidée par l'image.

Neuilly sur Seine, le 17 avril 2015

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER

